Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 022-212203194-20260522-DEL_2026_035-DE

COMMUNE DE SAINT MICHEL EN GRÈVE
Délibération du Conseil Municipal du 22 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mai, à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. benoît DUMONT,-après convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 13 mai 2026.

Effectif légal du conseil municipal : 11 Nombre de conseillers présents : 10 Quorum : 06

Nombre de conseillers en exercice : 11 Suffrages exprimés : 11

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : M. Benoît DUMONT, Yves LE MENN, Mme Sandrine LARHER, M. Stéphane ANTONELLI, Mme Patricia MIGARD, M. François HUET, Mmes SCHMITT Rome, Sandrine GUELOU, M. Mathieu LE GAL, Mme Frédérique TOUCHARD.

Absents : François PONCHON –procuration à Frédérique TOUCHARD–.

Secrétaire de séance pris au sein du conseil : Frédérique TOUCHARD

2026– 035 – D –DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SEIN DE LA SPLA

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de désigner un délégué pour la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA).

Yves Le Menn propose sa candidature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal , à l'unanimité, approuve la candidature de Yves Le Menn.

Le secrétaire de séance
Frédérique TOUCHARD

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Le Maire,
Benoît DUMONT



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.